

Décision

Générale

colonial

Décision n° 560 autorisant le transfert des restes mortels de l'enfants Bringuier (Jacqueline).

n° 560

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1952

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1952

Date du numéro
1 juillet 1952

TEXTE INTÉGRAL

Les restes mortels de l'enfant Bringuier (Jacqueline), décédée à Djibouti le 17 décembre 1951 et actuellement entreposés au dépositaire du cimetière de Djibouti, seront transférés au cimetière d'Embres-et-Castelmaure (Aude). Les dépenses occasionnées par le transfert des restes mortels de la défunte jusqu'au port de débarquement (Marseille) seront supportées par le Budget de la France d'Outre-Mer.